

RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président

TITRE : Personnel - liste des emplois et effectifs – Modification

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, le Comité Syndical est habilité à établir et modifier la liste des emplois et effectifs nécessaires aux recrutements à opérer pour les besoins du syndicat.

La directrice du SyMPaC qui a pris ses fonctions au 1^{er} décembre 2018, est lauréate de l'examen professionnel d'Attaché principal depuis le 6 juillet 2017, au regard des missions exercées et dans l'intérêt du service est donc proposé de procéder à sa nomination.

Pour cela, il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante à compter du 1^{er} mars :

Cadre d'emplois	Grade	Actuel	Proposé
Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux	Attaché	2	1
Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux	Attaché Principal	0	1

Je propose de fixer le taux de promu-promouvable pour le grade d'attaché principal à 100%.

L'avis de la Commission Administrative Paritaire Compétente a été sollicité

La dépense sera imputée au budget de l'exercice correspondant à l'occupation du poste.

En conséquence, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre un avis favorable à la nomination de la directrice au grade d'attaché principal et la transformation d'un poste d'Attaché en Attaché principal qui sera affecté à la direction du Syndicat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Emmanuel AGIUS

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 12 février 2019
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 12 février 2019

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS



COMITE SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2019

Le 8 février de l'an deux mille dix-neuf, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le trente janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

Etaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Dominique LEGRAND, Fabrice MARTIN, Philippe MIGNONET, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE, Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Thierry POUSSIERE, Pierre PREVOST, Christian SALVARY (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Jacqueline DEWET (pouvoir Mme HEUX), MM. Guy ALLEMAND, Gérard GREMAT (pouvoir Mme DUCLOY), René LOTTE (pouvoir Mme DENIELE), Pascal PESTRE (pouvoir Mr MIGNONET) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Yves ENGRAND (pouvoir Mr LELIEVRE), Olivier MAJEWICZ, Julien RENAULT, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Ludovic LOQUET (pouvoir Mr LE GALL), Jean-Luc MAROT, Marc MEDINE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

Mme Béatrice BOULANGER (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

M. Bernard LELIEVRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Antoine PERALDI, Fabrice PONTHEU (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).